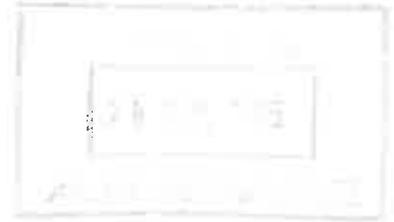




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN
EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT
INFRASTRUCTURE

Rennes, le

18 SEP. 2015

N° 503949

/EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB

Le colonel Christophe MOORES
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
Service urbanisme et aménagement
Unité planification urbaine
19 rue Montesquieu – BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex

OBJET : BARBATRE, L'EPINE, LA GUERINIERE et NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
(85) – Elaboration des plans locaux d'urbanisme.

RÉFÉRENCE : votre lettre du 20 août 2015.

Par correspondance de référence, vous informez l'état-major de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes de Barbâtre, La Guérinière, l'Epine et Noirmoutier-en-l'île.

Les services de la Défense portent à votre connaissance que l'emprise militaire dénommée « centre de l'Herbaudière » est implantée sur la commune de Noirmoutier-en-l'île.

Par ailleurs, deux des quatre communes sont grevées des servitudes d'utilité publique suivantes :

- Barbâtre : PT2 440 184 05 – faisceau hertzien allant du site « sémaphore et PPE » de Chemoulin au relais hertzien de Saint-Jean-de-Monts, créé par décret du 17 avril 2013 ;

- Noirmoutier-en-l'île :

- ◀ PT2 850 113 02 – faisceau hertzien allant du relais hertzien de Noirmoutier au sémaphore de Saint-Sauveur, créé par décret du 16 juillet 1986 ;
- ◀ PT1 850 163 01 – servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques du relais hertzien de l'Herbaudière, créée par décret du 16 décembre 1985 ;
- ◀ PT2 850 163 01 – servitudes de protection contre les obstacles du relais hertzien de l'Herbaudière, créée par décret du 16 juillet 1986.

DDTM
Subdivision de Challans
20 SEP. 2015
ARRIVÉE



R. Durand Challans
Sec PU
copie faite le 25/09/15

Quartier Marguerite - BP 20 - 35998 RENNES CEDEX 9 - Pnia : 821 351 26 94 - Tél : 02 23 35 26 94

Courriel : carole.gervreau@intradef.gouv.fr

En conséquence, la Défense souhaite être consultée sur les projets arrêtés des documents d'urbanisme de ces deux communes.

Par ordre, l'ASC 1C Jean-François BODIN
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes



COPIE :

- ESID RENNES
- COMBdD RNS

